



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La Rectrice,
Chancelière des Universités

Rectorat

Division des Examens et
Concours
DEC 3

DEC3 / VP / 2 / 2018

Dossier suivi par
Véronique Pélofy

Tel 02 38 79 46 27

veronique.pelofy
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Arrête

Article 1 : Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, session 2018, est composé comme suit :

Présidente :

Madame PASQUET Maryse, Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du l'Indre

Membres :

Monsieur BRIEN Michael, attaché principal d'administration, lycée Albert Bayet à Tours

Madame MLINARIC, attachée principale d'administration, rectorat d'Orléans

Monsieur COUTURIER Frédéric, proviseur, lycée Henri Brisson à Vierzon

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 3 janvier 2018

Pour la rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'académie

Michel DAUMIN